

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD177

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ni »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.